



## Achat par internet d'une piece de scooter

Par **denise\_old**, le **06/12/2007** à **21:52**

Bonjour

Mon fils de 14 ans a commandé une piece de scooter(pip) par internet depuis 7 juin 2007 mais sans avoir d'adresse ni numéro de téléphone pour rejoindre le fournisseur.C'était suposément fiable car plusieurs lui on dit qu'il n'y avait aucun problème avec ce site là.Le fournisseur lui a demandé un dépôt de 90\$ qu'il a fait par intercaisse.

Comme il n'avait rien reçu 2 mois plus tard il lui a demandé son argent à plusieurs reprises sur son site internet ce qui ne fut pas fait comme de raison. Je ne pouvais pas lui envoyer une mise en demeure car je n'avais pas l'adresse.Aujourd'hui il a eu la fameuse piece par la poste(6 déc) et il doit payer le reste pour la retirer(220\$) mais le délai était trop long et ça lui prenait la piece donc il n'en a plus besoin et veut récupérer son argent.Que faire?Poursuivre aux petites créances?Est-ce que je peux refuser le muffleur pour le trop long délai?Ce n'est pas une compagnie mais un particulier qui vent ces pieces.

Merci  
Denise